Le 28-12-2020

Télécharger ou imprimer au format PDF

Image

Par Jean-Michel Toulouse, membre du Bureau politique du Parti de la démondialisation

Le 28 décembre 2020

Nous écrivions précédemment (1), ce qu'il fallait penser des plans « Investir pour l'hôpital »et du « Ségur de la santé » : de la poudre aux yeux, de la communication destinée à stopper le mouvement de grève des Urgences et contenir la colère des soignants. Mais voilà que Macron-Castex-Veran surenchérissent !

Un décret du 28/9/20 et un autre à paraître en janvier 2021 attaquent de front le corps médical hospitalier. Ces deux décrets divisent les médecins entre « ceux d'avant 2020 » et « ceux d'après 2020 » (le nouveau monde en somme) ! Les premiers subissent une perte de 4 années d'ancienneté par le jeu de ce qui devait être un progrès : la suppression des 3 premiers échelons de l'échelle indiciaire qui en comptait 13 et la fusion des 3 derniers. Toutefois cette mesure rallonge en fait les durées d'ancienneté dans chaque échelon, la durée totale de la carrière passant ainsi à 36 ans ! Pour les seconds, les « jeunes », praticiens hospitaliers nommés après 2020, une autre carrière indiciaire spécifique porte la durée de progression de carrière de 24 à 32 ans !
Conséquences : les praticiens hospitaliers déjà nommés perdant 4 ans d'ancienneté devront travailler jusqu'à 66-67 ans, ce qui constitue un bel encouragement de la motivation et de la fidélité au service public hospitalier ! Les praticiens hospitaliers nommés après 2020 qui devront travailler 32 ans avec une retraite à points, déjà en vigueur avec l'IRCANTEC, seront incités à prolonger leur activité, entraînant un risque pour leur santé et pour celle des patients !

Syndicats vent debout contre ces dispositions scélérates

Ces dispositions sont scélérates parce qu'elles poussent les jeunes praticiens hospitaliers à déserter les hôpitaux publics alors que 30% des postes sont vacants. Elles prescrivent la mort de l'hôpital public et du service public hospitalier conformément aux directives de la Commission de Bruxelles et de l'Union européenne, les fameuses Grandes Orientations de Politique Économique (GOPE), qui planifient depuis des années la destruction de la protection sociale issue du programme du Conseil national de la Résistance.
Les syndicats médicaux représentatifs (SNPHARE, AMUF, SNMH, UFMICT-CGT) exigent donc le reclassement immédiat de TOUS les praticiens hospitaliers, par l'application des articles R.6152-15 et 17 qui organisent les reclassements en tenant compte de l'ancienneté et des services effectués hors du service public hospitalier, et selon une échelle indiciaire UNIQUE avec revalorisation indiciaire et raccourcissement de la carrière permettant un départ à la retraite à 60 ans pour tous.

Les médecins hospitaliers ont donc besoin de notre soutien et en particuliers ceux qui ont le courage et la déontologie professionnelle de dénoncer la faillite de la gestion de la pandémie par le pouvoir. Ils sont alors, en effet, systématiquement dénigrés (professeur Raoult), attaqués (professeur Caumes) ou dessaisis de leurs fonctions de chef de service (professeur Perronne). Mais ce dernier, malgré l'excès de zèle des autorités administratives et médicales de l'APHP, semble avoir été rétabli dans ses fonctions après avoir été déclassé, et « seulement » sermonné au prétexte que « ses déclarations sont le terreau dont se nourrissent les internautes pour mener des campagnes d'insultes haineuses sur les cyber-réseaux pouvant aller jusqu'à des menaces de mort mettant en danger les personnes visées... ». Ainsi la CME (Commission médicale d'établissement) de l'APHP fait un amalgame avec l'ex-futur article 24 de la proposition de loi sur la sécurité globale qui réprime non pas l'acte mais les utilisations malveillantes de l'acte comme les photographies de policiers en activité douteuse ou de propos libres ! Voilà qui constitue une atteinte intolérable à nos traditions

juridiques nationales et qui remet en cause les libertés d’expression et de conscience. Le pouvoir en place ne se contente donc plus de réprimer les actes démocratiques et républicains, il cherche à réprimer les consciences et les idées démocratiques et républicaines !
Il est plus que jamais urgent de se débarrasser de ce destructeur de l’hôpital public, de notre protection sociale, de nos retraites et de nos libertés publiques, qui agit en valet aux ordres des instructions des multinationales et de leur état-major, « l’Union européenne ».

1. Le Ségur de la honte

Opens in a new window Opens in a new window

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire